



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## recrutement

Question écrite n° 24719

### Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le nombre de places au CAPES pour l'enseignement des langues régionales. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer ses intentions en la matière.

### Texte de la réponse

Les langues et cultures régionales représentent un élément de la richesse du patrimoine culturel et linguistique national, dont la préservation et la transmission font l'objet de toute l'attention des services du ministère chargé de l'éducation nationale qui, au travers de ses actions, s'emploie à améliorer les conditions de leur enseignement et de leur diffusion. Le recrutement des enseignants du second degré s'effectue dans le cadre de concours nationaux dont les volumes sont déterminés annuellement dans le respect des emplois votés en loi de finances et également en fonction de plusieurs facteurs tels que le nombre des départs en retraite et les prévisions d'effectifs d'élèves. Pour la session 2014, 12 postes ont été proposés au CAPES de langues régionales (1 en basque, 2 en breton, 1 en catalan, 4 en créole et 4 en occitan-langue d'oc), ce qui constitue une augmentation de 33 % par rapport à la session précédente (9 postes offerts pour la session exceptionnelle). Dans le cadre de la préparation des concours de la session 2015, le nombre de postes proposés est encore en augmentation pour atteindre 17 (2 en basque, 3 en breton, 2 en catalan, 5 en créole et 5 en occitan-langue d'oc).

### Données clés

**Auteur :** [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

**Circonscription :** Lozère (1<sup>re</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 24719

**Rubrique :** Enseignement : personnel

**Ministère interrogé :** Éducation nationale

**Ministère attributaire :** Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [23 avril 2013](#), page 4339

**Réponse publiée au JO le :** [23 décembre 2014](#), page 10715